

APPROUVÉ
SCHENGEN

SÉJOUR
JUSQU'À 12 MOIS
ET JUSQU'À
24 MOIS
AU CANADA

MAGELLAN

L'ASSURANCE COMPLÈTE POUR SAVOURER
PLEINEMENT VOTRE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER

2019



Téléchargez notre application mobile
Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

 www.facebook.com/AprilExpat

 www.twitter.com/AprilExpat

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé



april
international

L'assurance en plus facile.

MAGELLAN, L'ASSURANCE COMPLÈTE DE VOS SÉJOURS TEMPORAIRES DANS LE MONDE ENTIER

Magellan est une solution d'assurance adaptée aux séjours des personnes de moins de 75 ans voyageant ou séjournant dans le monde entier (y compris en France et DROM et sauf dans le pays de nationalité), pour une durée maximale d'un an (24 mois pour le Canada en cas de programme Vacances-Travail).

Ce contrat vous permet de faire face à tous les imprévus pouvant survenir à l'étranger et vous propose 2 niveaux de garanties, en fonction de votre besoin de couverture et de votre budget.

De plus, ce contrat répond aux exigences des mairies françaises et consulats français à l'étranger pour l'obtention d'une attestation d'accueil ou d'un visa Schengen.

POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INTERNATIONALE ?

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé ?

Vous êtes hospitalisé en urgence ? Vous vous rendez chez un médecin ?

Magellan couvre vos dépenses de santé avec des remboursements au choix, dès le 1^{er} euro dépensé, sans franchise ou en complément de la Sécurité sociale française ou en complément de la CFE (Caisse des Français de l'Étranger voir définition p.6) et vous propose un service de règlement direct de vos frais d'hospitalisation : vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

Vous êtes victime d'un accident : vous devez être rapatrié au plus vite ?

Vous êtes hospitalisé et attendez la venue d'un proche ?

APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24, à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite.

Si vous perdiez vos bagages pendant votre séjour ?

APRIL International vous rembourse à hauteur de 1 600 € en cas de vol, destruction ou perte de vos bagages.

Le contrat couvre également vos dépenses de première nécessité jusqu'à 200 € en cas de retard d'acheminement de vos bagages.

UN CONTRAT SPÉCIALEMENT CONÇU POUR VOS SÉJOURS À L'ÉTRANGER

- > Conforme aux exigences légales pour l'**obtention d'un visa Schengen** (couverture des frais de santé à hauteur de 30 000 € et garanties d'assistance rapatriement)
- > Des frais de santé pris en charge à **100% des frais réels et sans franchise**
- > **Des garanties valables dans tous les pays visités**
- > Une couverture lors de vos **retours temporaires** dans votre **pays de nationalité**
- > **Un service de traductions et d'accompagnement juridique** pour faciliter vos démarches administratives
- > **Conforme aux obligations d'assurance** pour votre demande de Visa Vacances-Travail ou Working Holiday Visa

POSSIBILITÉ
DE PAIEMENT
MENSUALISÉ



NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :



par téléphone : +33 (0)1 73 03 41 29
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail : conseillers.expats@april-international.com



dans nos bureaux : 14, rue Gerty Archimède - 75012 Paris
FRANCE

LES COÛTS DE SANTÉ ET DE RAPATRIEMENT À L'INTERNATIONAL

Les coûts de santé varient fortement d'un pays à l'autre et peuvent parfois réserver de mauvaises surprises. Avec Magellan, votre santé comme votre budget seront protégés.



Sylvain est jeune diplômé et travaille comme consultant informatique à **San Francisco**. Suite à un accident de vélo, il doit subir une opération du genou et passer une semaine à l'hôpital. Combien coûtent son opération et la rééducation qui s'ensuit aux États-Unis ?

> **45 000 USD**
soit environ 34 700 €



Dans le cadre d'un échange d'expérience, Julia va travailler 1 an comme designer d'intérieur dans une boutique à **Shanghai**. Après son mois d'installation, elle souffre d'une intoxication alimentaire. Combien coûtent ses consultations, analyses et médicaments ?

> **4 200 CNY**
soit environ 463 €

Amélie profite de son tour du monde pour découvrir l'Amérique du Sud. Pendant son séjour à **Cuzco**, elle supporte mal l'altitude et doit consulter un médecin. Combien coûtent ses 2 visites et les médicaments prescrits ?

> **1 120 PEN**
soit environ 333 €



Fred, 27 ans, vient passer 3 mois à **Lille** afin de se former au nouveau logiciel utilisé par son employeur au Maroc. Suite à l'apparition d'une violente douleur au ventre, on lui diagnostique une appendicite. Il est opéré et passe 3 jours à l'hôpital. Quel est le montant de ses soins ?

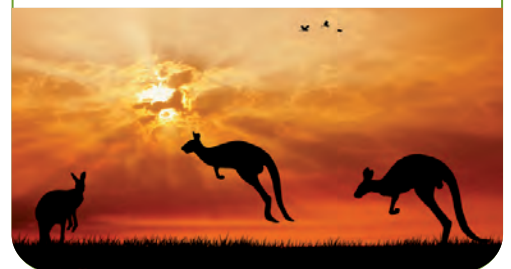
> **7 000 €**



Les coûts affichés correspondent à des cas traités par notre Service Médical et sont indiqués à titre informatif, sans valeur contractuelle. Les taux de change utilisés sont ceux qui étaient en vigueur au moment où les soins ont été réalisés.

Eric et Mickaël partent à la découverte de l'**Australie** en van. Suite à un accident de la route, ils sont hospitalisés et attendent d'être rapatriés en France. Combien coûtent leurs soins sur place et leur transport en avion sanitaire vers la France ?

> **24 000 AUD** / personne
soit environ 17 502 €



DÉCOUVREZ NOS SERVICES EXCLUSIFS

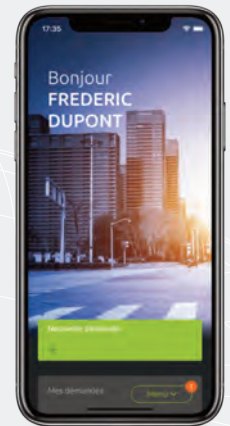
VOS REMBOURSEMENTS À PORTÉE DE CLICS AVEC EASY CLAIM !

Avec une note de satisfaction moyenne de 8,5/10, Easy Claim remporte un franc succès ! Avec Easy Claim, évitez les frais d'affranchissement et les formalités complexes : dispensé d'envoyer les originaux de vos factures et prescriptions médicales pour des factures jusqu'à 400 €, vos remboursements se font plus facilement et plus rapidement.

« 3 CLICS ET UNE PHOTO, DIFFICILE DE FAIRE PLUS SIMPLE » [EXPAT EN MALAISIE]

« EXTRÊMEMENT PRATIQUE, RAPIDE ET EFFICACE. REMBOURSEMENTS TRÈS RAPIDES » [EXPAT EN CHINE]

« APPLICATION BIEN CONÇUE, STABLE, TRÈS BONNE INTERFACE UTILISATEUR ET, AU FINAL, AMÉLIORATION VISIBLE DE LA QUALITÉ ET DE LA RAPIDITÉ DU SERVICE » [EXPAT À SINGAPOUR]



TÉLÉCHARGEZ L'APP EASY CLAIM :



VOS CONSEILLERS SONT CONNECTÉS !

Une question ? Vos conseillers sont joignables non seulement par téléphone et e-mail, mais aussi via Chat et Facebook Messenger ! Connectez-vous à votre Espace Client ou ouvrez votre app Easy Claim et dialoguez en direct avec un conseiller ! C'est aussi ça, l'assurance en plus facile.

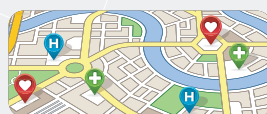


AUX ÉTATS-UNIS

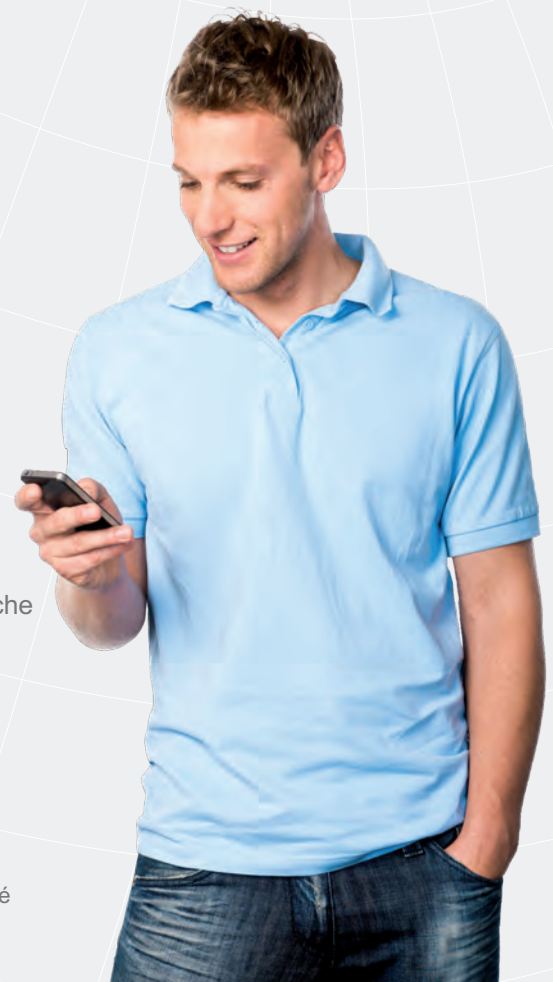
- > **Des réseaux de soins** dans lesquels vous n'aurez pas à faire d'avance d'argent, nous réglons directement votre facture auprès de :
 - 5 500 hôpitaux
 - 690 000 médecins
 - 68 000 pharmacies
 - 840 000 professionnels de santé
- > **Un service de géolocalisation** du professionnel de santé le plus proche
- > **Un service de consultation à domicile** pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation

aetna®

CVS
CAREMARK



 Service non disponible en cas de choix de couverture en complément de la Sécurité sociale française.



GARANTIES SPÉCIALEMENT ADAPTÉES À VOTRE PROFIL D'EXPATRIÉ TEMPORAIRE

FRAIS DE SANTÉ

Jusqu'à 200 000 € par année d'assurance par assuré



MINI

Remboursements au 1^{er} euro

COMPLÈTE

Vous pouvez opter pour des remboursements :
- au 1^{er} euro
- en complément de la Sécurité sociale française
- en complément de la CFE
voir définition p.5

HOSPITALISATION*



Hospitalisation médicale ou chirurgicale* :
- Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International)
- Frais de séjour
- Honoraires médicaux et chirurgicaux
- Examens, analyses, médicaments
- Actes médicaux

100% des frais réels
voir définition p.6

100% des frais réels
voir définition p.6

Règlement direct des frais lors d'une hospitalisation voir définition p.6 de plus de 24h (sauf pour les assurés en complément de la Sécurité sociale française)

délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

Chambre privée

non pris en charge

100% des frais réels, jusqu'à 50 € par jour

SOINS COURANTS



Consultations de médecins généralistes et spécialistes

100% des frais réels, jusqu'à 500 € par an suite à accident voir définition p.6 uniquement et sur présentation d'un certificat médical

100% des frais réels (limités à 80 € par acte au-delà de 2 visites par an)

Radiographies, analyses, pharmacie, soins infirmiers** et actes de spécialistes

100% des frais réels

Kinésithérapie** (suite à hospitalisation prise en charge par APRIL International)

100% des frais réels, jusqu'à 50 € par séance

Soins dentaires d'urgence

non pris en charge

100% des frais réels, jusqu'à 200 € par an

Prothèses dentaires et autres prothèses (suite à accident caractérisé voir définition p.6 uniquement)

non pris en charge

100% des frais réels, jusqu'à 350 € par an

Optique : verres et monture ou lentilles (suite à accident caractérisé uniquement)

Forfait prévention : préservatifs

non pris en charge

jusqu'à 20 € par an

* Toute hospitalisation de plus de 24h est soumise à accord préalable voir définition p.6. Une franchise voir définition p.6 de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation.

** Actes soumis à accord préalable voir définition p.6 en cas de prescription de plus de 10 séances par année d'assurance.

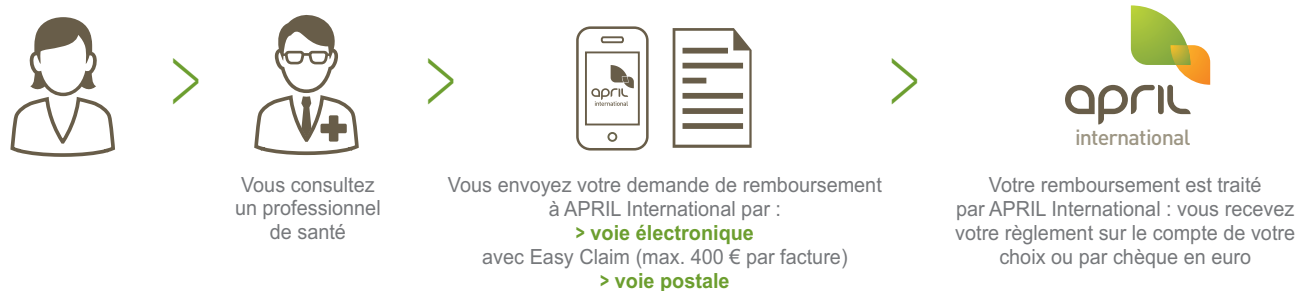


Pas de mauvaise surprise : sachez que vos frais de dermatologie et de vaccination ne seront pas couverts par ce contrat. Ça n'est pas spécifique à APRIL, c'est le fonctionnement standard des contrats d'assurance temporaires pour l'international.

EN CLAIR

COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SANTÉ ?

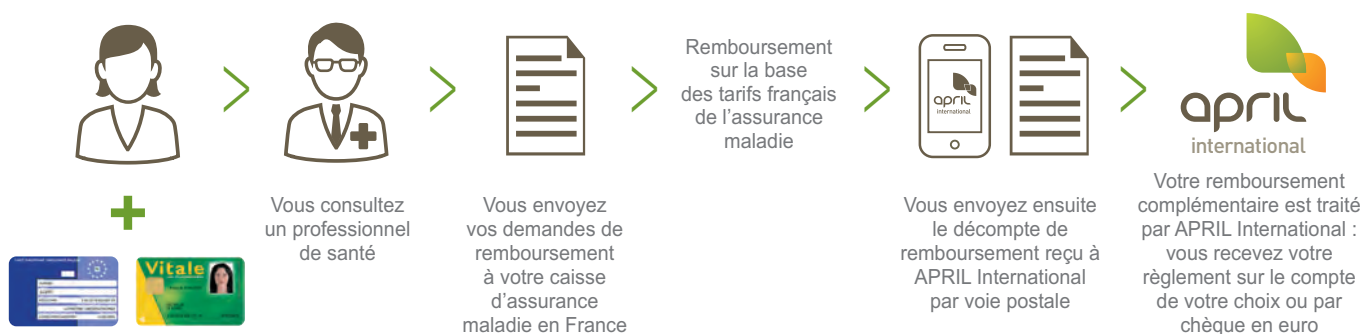
1 Vous optez pour des remboursements au 1^{er} euro :



2 Vous optez pour des remboursements en complément de la CFE :



3 Vous optez pour des remboursements en complément de la Sécurité sociale française :



DÉFINITIONS

- > **Accident** : toute atteinte corporelle, non intentionnelle de la part de la personne qui en est victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. En application de l'article L.1315 du Code Civil français, il vous appartient d'apporter la preuve de l'accident et de la relation directe de cause à effet entre celui-ci et les frais engagés.
- > **Accident caractérisé** : accident constaté par une autorité compétente présente sur le lieu de l'évènement (forces de police, pompiers, ambulanciers-urgentistes) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.
- > **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes un formulaire accompagné d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)** : caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier de prestations équivalentes à celles de la Sécurité sociale française.
- > **D.R.O.M.** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.
- > **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- > **Franchise** : somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.
- > **Règlement direct de vos frais d'hospitalisation** : si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais.

GARANTIES (SUITE)

SPÉCIALEMENT ADAPTÉES À VOTRE PROFIL D'EXPATRIÉ TEMPORAIRE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT



En cas d'accident, de maladie ou de problèmes graves, cette garantie nous permet de vous venir en aide 24h/24, 7j/7, sur simple appel téléphonique ou envoi de fax.

FORMULES	MINI	COMPLÈTE	
Transport médical, rapatriement sanitaire	100% des frais réels	100% des frais réels	
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne et jusqu'à 15 000 € par événement	jusqu'à 5 000 € par personne et jusqu'à 15 000 € par événement	
Retour des membres de la famille assurés	non pris en charge	billet aller simple avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Retour après consolidation dans le pays d'expatriation ou envoi d'un collaborateur de remplacement		billet aller simple avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Présence d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours		billet A/R + 80 € par nuit, maximum 10 nuits	
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Retour anticipé en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle		billet aller simple avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place		100% des frais réels	
Transmission de messages urgents		100% des frais réels	
Rapatriement du corps en cas de décès		100% des frais réels	100% des frais réels
Accompagnement du défunt		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Frais de cercueil	jusqu'à 1 500 €	jusqu'à 1 500 €	
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 €	jusqu'à 15 000 €	
Frais d'avocat à l'étranger	non pris en charge	jusqu'à 3 000 €	
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels		avance jusqu'à 1 000 € par événement	
Retard de bagages		jusqu'à 200 €	
Retour impossible		80 € par nuit, maximum 5 nuits	
Traduction de documents légaux ou administratifs		jusqu'à 500 € par an	

SERVICE DE 1^{ER} AVIS MÉDICAL !

Une équipe de médecins à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour :

- > vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- > vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation,
- > vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- > vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.



Les garanties présentées ci-après sont proposées uniquement dans la Formule Complète.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

FORMULE	COMPLÈTE
Mise en relation avec un psychologue clinicien	entretiens téléphoniques

ASSISTANCE JURIDIQUE

FORMULE	COMPLÈTE
Informations juridiques, pratiques et administratives	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails
Assistance juridique en cas de litige : conseil et prise en charge des frais de justice	jusqu'à 16 000 € par année d'assurance

RESPONSABILITÉ CIVILE vie privée, stages et locative

FORMULE	COMPLÈTE
Dommages corporels	jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 460 000 € par an, franchise de 75 €
Extension vie professionnelle : dommages matériels causés pendant un stage	jusqu'à 12 000 € par an, franchise de 75 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT

FORMULE	COMPLÈTE
Capital versé en cas de décès par accident	10 000 €, limités aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale ou partielle par accident	jusqu'à 40 000 €, franchise relative de 20%

BAGAGES

FORMULE	COMPLÈTE
Au cours du trajet aller-retour et pendant le séjour, en cas de perte, vol, destruction	jusqu'à 1 600 €, franchise de 30 € par sinistre, garantie limitée à 50%, soit 800 €, pour les objets précieux

COMPOSEZ LE CONTRAT LE MIEUX ADAPTÉ À VOTRE VOYAGE !

2 niveaux de garanties en fonction de votre besoin de couverture et de votre budget :

MINI

- > **Frais de santé** : hospitalisation (en cas de maladie et accident) et médecine de ville en cas d'accident
- > **Assistance rapatriement basique**

COMPLÈTE

- > **Frais de santé** : hospitalisation et médecine de ville en cas de maladie et d'accident
- > **Assistance rapatriement étendue**
- > **Assistance juridique**
- > **Soutien psychologique**
- > **Responsabilité civile vie privée, stages et locative**
- > **Individuelle accident**
- > **Assurance bagages**

COTISATIONS MENSUELLES TTC

Pour toute date d'adhésion jusqu'au 31/12/2019.

Des frais de 6 € par mois en cas de paiement mensuel s'ajoutent au montant de votre cotisation.

Le paiement mensuel n'est pas proposé si votre séjour comporte un demi-mois.

Formule **COMPLÈTE**

> Toutes les garanties présentées

MODE DE REMBOURSEMENT	DURÉE (MINIMUM 15 JOURS, MAXIMUM 12 MOIS)	≤ 30 ANS		31 À 40 ANS		41 À 50 ANS		51 À 64 ANS		65 À 74 ANS
		INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV
OPTION 1 : remboursement des frais de santé au 1 ^{er} euro	15 jours	64 €	172 €	95 €	243 €	124 €	335 €	155 €	412 €	197 €
	1 mois	96 €	257 €	133 €	355 €	181 €	490 €	230 €	608 €	314 €
OPTION 2 : remboursement des frais de santé en complément de la Sécurité sociale française (pour les séjours jusqu'à 3 mois) ou de la CFE (pour les séjours de plus de 3 mois)	15 jours	52 €	138 €	67 €	186 €	90 €	240 €	109 €	290 €	127 €
	1 mois	69 €	188 €	86 €	232 €	112 €	336 €	137 €	361 €	175 €

Dont 0,25 € de frais d'adhésion par mois entamé à l'Association des Assurés APRIL.

Formule **MINI**

- > **Frais de santé** : hospitalisation (maladie et accident), médecine de ville seulement en cas d'accident
- > **Assistance basique** (rapatriement sanitaire, frais de recherche et secours, avance de caution pénale, rapatriement de corps, accompagnement du défunt et frais de cercueil)

MODE DE REMBOURSEMENT	DURÉE (MINIMUM 15 JOURS, MAXIMUM 12 MOIS)	≤ 30 ANS		31 À 40 ANS		41 À 50 ANS		51 À 64 ANS		65 À 74 ANS
		INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV
Remboursement des frais de santé au 1 ^{er} euro	15 jours	37 €	105 €	57 €	151 €	74 €	201 €	93 €	252 €	118 €
	1 mois	59 €	158 €	79 €	214 €	108 €	287 €	133 €	363 €	182 €

Dont 0,25 € de frais d'adhésion par mois entamé à l'Association des Assurés APRIL.



À la différence de la Formule Complète, la Formule Mini ne couvre pas l'intégralité des situations délicates pouvant se présenter à l'étranger. C'est une formule de base mais APRIL International vous recommande la Formule Complète.

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

- à toute personne séjournant à l'étranger, y compris en France et D.R.O.M et hors de son pays de nationalité,
- pour des périodes allant de 15 jours à 12 mois (24 mois pour la destination Canada).

Le contrat peut être renouvelé maximum 3 fois, avec l'accord des organismes assureurs.

En cas d'adhésion individuelle, les assurés doivent être âgés de moins de 75 ans (l'adhésion individuelle d'un enfant jusqu'à 4 ans est soumise à l'étude de nos services).

En cas d'adhésion famille, l'assuré principal et son conjoint doivent être âgés de moins de 65 ans.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

Avec Magellan, vous êtes couvert dans le monde entier (y compris dans votre pays de nationalité pour des séjours temporaires). Certains pays peuvent être exclus en fonction d'événements qui s'y déroulent. La liste complète des pays exclus est disponible sur le site www.april-international.com ou sur simple demande au +33 (0)1 73 03 41 29.

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Vos garanties prennent effet au plus tôt le lendemain de la réception de votre Demande d'adhésion accompagnée du règlement correspondant, sous réserve de l'application des délais d'attente suivants pour la garantie frais de santé :

- aucun délai d'attente en cas d'accident,
- autres cas : 8 jours.

ET SI JE PRATIQUE UN SPORT PENDANT MON SÉJOUR À L'ÉTRANGER ?

Avec Magellan, vous êtes couvert pour la pratique des sports à titre amateur, dans le cadre d'un club ou d'une fédération. La pratique des sports dangereux ainsi que la participation à des cursus et programmes d'études sportifs et la pratique des sports à titre professionnel ou dans le cadre de compétitions n'est pas couverte (consultez-nous pour plus d'informations).

COMMENT ADHÉRER ?

1 EN LIGNE

Vous pouvez souscrire en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance) par email.

2 PAR COURRIER

- > Complétez et signez la Demande d'adhésion en suivant les indications données sur la dernière page.
- > Envoyez votre dossier à : APRIL International Care France - Service Courrier - 1 rue du Mont - CS 80010 - 81700 Blan FRANCE

ET SI MON VOYAGE EST MODIFIÉ ?

Votre séjour à l'étranger se prolonge ?

Le contrat Magellan peut être renouvelé jusqu'à 3 fois, pour une durée maximale de couverture de 4 ans. Le renouvellement est soumis à l'acceptation des organismes assureurs.

Afin de prolonger votre contrat, veuillez nous envoyer une demande de renouvellement avec vos nouvelles dates de couverture à adhesiontemporaire.expats@april-international.com avant la date de fin de votre contrat.

Vous rentrez plus tôt dans votre pays de nationalité ?

En cas de retour anticipé et définitif dans votre pays de nationalité, vous devez nous faire parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, un justificatif attestant votre retour définitif (quittance d'électricité, de gaz ou télécom...). Nous mettrons fin à votre contrat et vous rembourserons la cotisation trop perçue.

Des difficultés pour obtenir votre visa Schengen ?

Vous pouvez modifier la date d'effet de votre contrat ou le suspendre gratuitement (pendant 6 mois maximum) avant sa prise d'effet.

DES SERVICES

POUR VOUS ACCOMPAGNER
TOUT AU LONG DE VOTRE SÉJOUR
À L'ÉTRANGER



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

INTUITIF ET RAPIDE, IL VOUS FACILITE LA VIE !

En quelques clics, depuis votre **ordinateur, tablette** ou **smartphone**, vous accédez :

- > à tous vos documents et contacts utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales...),
- > à vos informations bancaires et coordonnées personnelles,
- > à vos remboursements, si vous êtes l'assuré(e),
- > au détail de vos cotisations, si vous êtes le souscripteur du contrat.



VOTRE CARTE D'ASSURÉ

ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h (sauf en cas de choix d'une couverture en complément de la Sécurité Sociale française),
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- > accéder aux services de 1^{er} avis médical, de soutien psychologique et d'assistance juridique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente.

Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos coordonnées personnelles : nom, prénom(s) et numéro de contrat.



SPÉCIAL POUR LES JEUNES À L'ÉTRANGER, DES GARANTIES EXCLUSIVES !

> Des difficultés de compréhension d'un document en langue étrangère ?

Un contrat de bail en allemand, un formulaire pour l'obtention d'un visa en anglais, un contrat de travail en chinois... Sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de divers documents administratifs ou juridiques vers votre langue maternelle.

> Des questions sur un visa, un permis de travail ? Comment ouvrir un compte bancaire à l'étranger ?

Notre hotline multilingue est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre pratique et juridique.

> Votre lave-linge fuit et engendre un dégât des eaux dans l'appartement situé au-dessous du vôtre ?

Grâce à votre garantie responsabilité civile locative, nous prenons en charge les dommages causés à l'appartement de votre voisin.

> Vous causez des dommages matériels pendant votre stage professionnel à l'étranger ?

Avec l'extension vie professionnelle - stages de votre garantie responsabilité civile, vous êtes couvert si vous causez des dommages au matériel utilisé pendant votre stage.

APRIL, L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 31 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, leader des courtiers grossistes en France, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique, ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3 800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 928,4 M€.

APRIL INTERNATIONAL, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Une haute qualité de gestion avec 8 bureaux répartis dans le monde
- › Des équipes multilingues à votre disposition
- › Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services pour simplifier vos démarches à l'étranger

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

april International Care

Siège social :

14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info.expats@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.

NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Groupama Gan Vie (pour la garantie frais de santé),

Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile, individuelle accident et bagages)

et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).



L'assurance en plus facile.